

Département : SEINE ET MARNE  
 Arrondissement : MEAUX  
 Canton : SERRIS  
 Commune : QUINCY-VOISINS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**OBJET : DIRECTIVES MUNICIPALES FACE A L'EPIDEMIE COVID19**

Le Maire de la commune de QUINCY-VOISINS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** l'allocation du Président de la République en date du 12 mars 2020,

**CONSIDERANT** que pour être en conformité avec les recommandations gouvernementales et présidentielles, il est indispensable sur le plan local de mettre en place des actions pour limiter la propagation du Coronavirus Covid19.

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Les écoles maternelles et élémentaires seront donc fermées à compter du lundi 16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre des autorités nationales. A l'exception de l'école de la Dixmeresse qui restera ouverte pour accueillir les enfants du personnel soignant.

De même, seront fermés jusqu'à nouvel ordre :

- les restaurants, les brasseries,
- les accueils périscolaires et extra scolaires, les centres de loisirs du mercredi et des prochaines vacances scolaires d'avril 2020, l'école multisport,
- la médiathèque,
- le conservatoire de musique
- les équipements sportifs, les salles de réunions.

Les animations jeunesse, les activités associatives sont suspendues.

Tout rassemblement collectif dans les locaux de la ville n'est plus autorisé.

Seule la célébration des mariages en mairie limitée à la présence d'au maximum 20 personnes.

**Article 2 :**

Le commandant du groupement de gendarmerie d'Esblly,  
 Monsieur le Capitaine du centre d'intervention des sapeurs-pompiers de Saint-Germain-Sur-Morin,  
 La police municipale,  
 Les Services Techniques.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire  
 Dès affichage et publication,  
 en date du 16 mars 2020  
 Le Maire,  
 Chantal KACI



Pour extrait conforme,  
 QUINCY-VOISINS,  
 Le 16 mars 2020,  
 Le Maire,  
 Chantal KACI

